

**DÉLIBÉRATION N°125/2013**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 60-2013 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2013 ;
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2013 ;
- VU** la délibération n° 79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** la demande de l'association en date du 04 décembre 2012 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder une participation financière à l'association « La Recherche de l'Oiseau Blanc » spécifiquement affectée aux recherches menées courant mai et juin 2013 pour retrouver le « Ravenel ».

Le montant de la participation est arrêté à 20 000 € au titre de 2013.

**ARTICLE 2** : Le versement de la subvention interviendra par deux acomptes selon les modalités suivantes :

- 80 % à la signature de la présente délibération, soit 16 000 € ;
- Le solde, soit : 4 000 €, sur présentation du bilan d'activités et financier de l'année 2012.

**ARTICLE 3** : La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6568, fonction 312 du budget territorial.

**Adopté**

7 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 7  
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État  
Le 23 MAI 2013  
Publié le   
**ACTE EXECUTOIRE**

**Le Président,**  
Pour le Président et par délégation,  
le 1er Vice-Président,  
  
Stéphane L'ENORMAND

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le 23 MAI 2013

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

=====

*Pôle Attractivité de l'Archipel et  
Développement économique*

Conseil Exécutif du 21 mai 2013

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013**

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2013, une participation financière d'un montant de 20 000 € au profit de l'association « La Recherche de l'Oiseau Blanc » spécifiquement affectée aux recherches menées pour retrouver le Ravenel.

L'association organise sa cinquième campagne de recherches de « l'Oiseau Blanc » et du « Ravenel » du 15 mai au 07 juin 2013.

Pour cette campagne, l'association a décidé de mettre une équipe et des moyens importants. Elle travaillera notamment avec la société DRSM/SWATHE. Le budget prévisionnel du projet remis par l'association s'élève cette année à hauteur de 207 500 €.

Pour mémoire, le montant de la participation allouée au titre de l'année 2012 s'élevait à 20 000 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,**

Pour le Président et par délégation,  
le 1er Vice-Président,

  
Stéphane LENORMAND